

## BARÈME DES PRESTATIONS

### HONORAIRES TTC DE VENTE

*A la charge du vendeur*

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 100 000€ .....	10 %
De 100 001 à 200 000€ .....	8 %
De 200 001 à 300 000€ .....	6 %
À Partir de 300 001€ .....	5 %
Forfait Parking /Box .....	3 000€

### HONORAIRES TTC DE LOCATION

*1. Bail vide ou meublé (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)*

Nature	Honoraires	Charges
Honoraires d'Entremise et Négociation	4% HT (5 % TTC) du loyer annuel Hors Charges	BAILLEUR
*Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire, et de rédaction du bail	12 €TTC /m2 zone A bis   10 €TTC/m2 zone détendue 12 €TTC /m2 zone A bis   10 €TTC/m2 zone détendue	BAILLEUR LOCATAIRE
Honoraires de réalisation de l'Etat des lieux d'entrée (location vide ou meublée)	3 € TTC /m2 3 € TTC /m2	BAILLEUR LOCATAIRE

*2. Bail vide ou meublé soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société hors loi du 6 juillet 1989)*

Nature	Honoraires	Charges
Honoraires	17% HT (9,6 % TTC) du loyer annuel Hors Charges	50% LOCATAIRE 50% BAILLEUR

### HONORAIRES TTC DE GESTION

Honoraires sur les encaissements hors dépôt de Garantie

Nature	Honoraires
Gestion Trimestrielle	5% HT (6% TTC)
Gestion mensuelle	6% HT (7,2% TTC)
+ Assurance carence locative (En Option)	2,51 % TTC Garantie du paiement des loyers et détériorations

*\*Zone Tendue 12€ ou Détendue 10€ fixée par l'arrêter du 1<sup>er</sup> août 2014 pris en application de l'article R304-1 du CCH. TVA au taux de 20 % incluse. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égale à un plafond fixé par voie réglementaire. Toute prestation de service doit faire l'objet, dès qu'elle est rendue et en tout état de cause avant paiement du prix, de la délivrance d'une note détaillée.*